Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 16 (1924)

Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Berne, juillet Seizième année 1924 — N° 7

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 o **Monbijoustrasse 61** o Compte de chèques N° III 1366
Paraît tous les mois

o Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

SOMMAIRE:

	Pages
1. Le congrès syndical international	77
2. Les droits des ouvriers et les syndicats en Allemagne	79
3. Les salaires des ouvriers victimes d'accidents	81
4. Economie publique	83
5. Dans les organisations syndicales suissses	83
6. Etranger	84
7. Situation du chômage à fin juin 1924	84

Le congrès syndical international

Le IIIme congrès ordinaire s'ouvrit le 2 juin 1924 à la « Konzerthaus », à Vienne. A part le Bureau, les pays suivants y étaient représentés par 130 délégués au total: Belgique, Bulgarie, Danemark, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Yougoslavie, Canada, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Palestine, Pologne, Roumanie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Hongrie. Y assistaient comme hôtes les secrétariats professionnels internationaux des ouvriers du bâtiment, typographes, relieurs, ouvriers de fabrique, ouvriers du bois, chapeliers, ouvriers de la terre, ouvriers de l'alimentation, ouvriers du tabac, cordonniers et ouvriers du cuir, lithographes, peintres, ouvriers sur métaux, ouvriers des services publics, employés des postes et télégraphes, employés de commerce, ouvriers du vêtement, ouvriers de l'industrie textile, ouvriers des transports et charpentiers.

Il y avait en outre des délégations du Bureau international du travail, de l'Internationale socialiste, de l'Union coopérative internationale, de la Fédération internationale des ouvrières et de la Centrale syndicale d'Esthonie.

11 points figuraient à l'ordre du jour, parmi lesquels de très importants. Entre autres: la revision des statuts; les relations organiques entre les secrétariats professionnels; la position de la Fédération syndicale internationale dans le mouvement ouvrier international; la législation sociale internationale; la lutte internationale contre la guerre et le militarisme; la lutte internationale en faveur de la journée de huit heures.

Vu l'abondance des matières et les difficultés linguistiques, toutes ces questions durent être remises à des commissions pour complément d'étude. A cet effet, neuf commissions furent constituées dans chacune desquelles une représentation fut accordée à chaque centrale nationale.

Le secrétaire de l'Union syndicale anglaise, Purcell, fut nommé président du jour.

Après les discours usuels de bienvenue, lesquels furent tous d'une louable concision, le congrès passa à la discussion du rapport de gestion. A cette occasion, la question russe fut de nouveau soulevée. Suivant le rapport de gestion, le Bureau avait tiré du résultat des négociations entreprises jusqu'à maintenant la conclusion que pour le moment, il n'était pas opportun de faire de nouvelles démarches concernant cette affaire. La délégation anglaise, par contre, demandait la continuation des négociations. Les Anglais déclaraient n'avoir en réalité aucune sympathie particulière pour le bolchévisme, mais ils espéraient arriver à rallier les syndicats russes à nos idées. D'après eux, il était d'autant plus indiqué de poursuivre les pourparlers que le gouvernement anglais lui-même était en train de négocier avec le gouvernement russe.

Cette proposition trouva l'appui du représentant de la Fédération internationale des transports, qui prononça un discours en sa faveur. Les délégués de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark et de la France se déclarèrent adversaires de la dite proposition. Le représentant danois fit remarquer que l'Internationale russe avait contribué à diviser les Norvégiens en trois camps, et que, de cette façon, leur puissance d'action se trouvait paralysée dans une notable mesure. Ce n'est pas nous qui nous sommes séparés des Russes, mais bien eux qui nous ont tourné le dos. Là-dessus, la question fut renvoyée à la commission.

Oudegeest rapporta sur la législation sociale internationale. Les propositions présentées furent, après de courts débats, également renvoyées à la commission.

Le rapport de la commission sur les relations de la F. S. I. avec les secrétariats professionnels internationaux fut approuvé après une discussion de peu d'importance. Ensuite, il fut procédé à la nomination par les secrétariats professionnels de trois représentants dans le comité — maintenant conseil d'administration — de la F. S. I. Dans les cas douteux, les secrétariats professionnels s'engagent à demander l'avis du comité de la F. S. I. avant l'admission de fédérations professionnelles non affiliées.

La position de la F. S. I. dans le mouvement international ouvrier est définie dans une résolution. Celle-ci dit que la position de la F. S. I. est dépendante de l'attitude des centrales nationales affiliées en ce qui concerne la tactique et les principes.

Le but commun est l'amélioration de la situation économique et sociale de la classe ouvrière par l'entr'aide organisée. Par là sera facilitée la lutte pour la suppression de l'esclavage des salariés et du capitalisme.

En dehors de cela, les syndicats doivent se faire un devoir de déployer tous leurs efforts pour que la politique de leur pays soit favorable à la réalisation de leurs desseins. Il n'est pas nécessaire, pour atteindre ce but, de tomber dans la dépendance d'un parti politique, contrairement à l'Internationale syndicale rouge qui est un instrument de la troisième Internationale.

Les syndicats de tous les pays doivent se mettre en garde contre le noyautage pratiqué par les communistes et les tentatives de scission de ce parti, qui ne visent qu'à détruire les organisations syndicales. La F. S. I.